

Charte des collections du Centre de ressources du Campus des métiers et de l'entreprise

Introduction

La Charte des collections du Centre de ressources est destinée à fixer la politique documentaire générale du Centre de ressources. Elle est un texte de référence pour la constitution et le développement des collections. Elle permet ainsi de prendre connaissance des objectifs généraux et documentaires du Centre de ressources. Elle sera réactualisée tous les 5 ans, adossée à la Convention avec la Région Île de France.

Missions générales

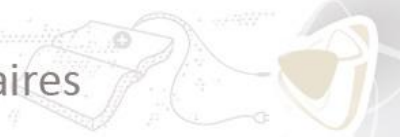
Le Centre de ressources est un service du Campus des métiers et de l'entreprise, le pôle de formation professionnelle de la Chambre de Métiers de Seine-Saint-Denis. Il est à ce titre un service public d'éducation, ses missions sont les suivantes :

1. Mettre en œuvre la politique documentaire du Campus des métiers et de l'entreprise, coordonner les moyens correspondants et évaluer les services offerts aux usagers.
2. Acquérir, gérer, communiquer les documents nécessaires aux apprenants et enseignants.
3. Informer et former les apprenants et les enseignants à la connaissance des sources d'information, à la méthodologie documentaire sur les différents canaux de l'information, ainsi qu'à l'utilisation pédagogique des documents.
4. Mener une veille documentaire sur les domaines techniques, économiques ou réglementaires de l'artisanat et de la formation professionnelle.
5. Éditer des aides et des guides à l'attention de leurs usagers.
6. Coopérer avec d'autres instances documentaires notamment pour l'élaboration de catalogues collectifs, la définition de politiques d'acquisitions.

Le Centre de ressources est spécialisé dans le domaine de la formation professionnelle et de l'artisanat (pédagogie, didactique des disciplines, exercice du métier d'enseignant) et est fortement ancré dans son environnement local.

Le Centre de ressources a pour vocation de proposer une offre documentaire actualisée, en accord avec les programmes d'enseignement des disciplines et métiers. Par la variété de ses fonds, le Centre de ressources favorise l'accès à la culture, à la connaissance et à l'information. Les collections ne doivent être soumises à aucune censure politique, raciale, idéologique, religieuse, ni à aucune pression commerciale.

Le Centre de ressources est également un outil de formation et de construction de l'identité professionnelle pour que les apprenants et les enseignants aient la connaissance des sources d'information qui leur sont indispensables pour l'exercice de leur métier et intègrent la dimension documentaire à leur pratique professionnelle.



Publics fréquentant le Centre de ressources

Le Centre de ressources accueille les publics suivants :

- Les apprenants du Campus des métiers et de l'entreprise
- Les professeurs et formateurs du Campus des métiers et de l'entreprise
- Les personnels administratifs de la Chambre de métiers de Seine-Saint-Denis

Peuvent également utiliser les ressources documentaires les artisans effectuant des démarches dans l'établissement.

Responsabilités

La politique documentaire est définie par le responsable du Centre de ressources, qui en répond devant le Directeur du pôle emploi formation.

Elle est mise en application sur la base d'un document de référence interne, le *Plan de Développement des Collections*, en fonction des collections existantes, du budget alloué et de la superficie disponible.

Objectifs documentaires

Les objectifs du Centre de ressources sont les suivants :

- Entretien et développer la pratique de la lecture auprès des publics en formation à travers des documents de niveaux de lecture et de compréhension variés, mis à jour régulièrement, et mis en valeur par des animations ponctuelles ou pérennes ;
- Faciliter l'accès à l'information et à la documentation ;
- Garantir l'accès aux nouveaux supports et aux nouvelles technologies (cédéroms, Internet) ;
- Favoriser la formation initiale et permanente, la mise à jour des acquis professionnels.

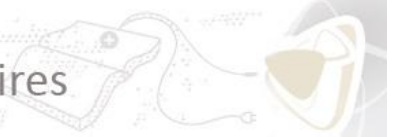
Le Centre de ressources référence tout ses documents dans des bases de données. Celles-ci sont accessibles sur le portail documentaire : <http://campus93.superdoc.com>, pour permettre aux utilisateurs de préparer leur recherche.

Le Centre de ressources peut réaliser des dossiers documentaires à partir des sources les plus pertinentes pour présenter les évolutions sur un sujet particulier.

Les documents sont en majorité empruntables pour une durée allant jusqu'à 21 jours. Pour les documents consultables sur place, un contrat avec le CFC nous permet la reproduction d'extraits.

L'équipe du Centre de ressources assure en co-animation avec un enseignant des activités d'initiations à la recherche documentaire : pour l'ensemble des sections de première année.

Les documentalistes peuvent être le relais des enseignants pour la mise en œuvre des dossiers ou mémoires présentés par les apprentis et stagiaires aux examens.



Principes généraux

Les documents disponibles au Centre de ressources doivent permettre aux usagers de s'informer, de se former, de se cultiver.

Les collections témoignent des différents courants de pensée existants, permettant de comprendre le monde, son passé, son présent et d'appréhender son avenir. Le fonds documentaire est le reflet des évolutions de la société, de ses interrogations et de ses contradictions.

L'exhaustivité est impossible et donc exclue : le Centre de ressources ne peut acheter tous les documents dans toutes les langues ni sur tous les supports.

Les collections sont mises en place dans un esprit de complémentarité des supports et elles s'inscrivent dans la durée.

Organisation des collections

Le Centre de ressources documentaires met à la disposition de ses publics les documents pédagogiques préconisés dans les instructions officielles. Il oriente ses acquisitions vers la transmission des savoirs, la professionnalisation des artisans.

Les collections du Centre de ressources sont rassemblées et réparties de la manière suivante :

Documents en libre accès :

- Les collections « Documentaires » : documents de vulgarisation en lien avec les programmes de formation initiale ;
- Les collections « Pédagogie » : documents destinés aux enseignants
- Les collections « Technologie » : documents destinés à l'apprentissage des métiers
- Les collections « Fiction » : documents destinés à la promotion de la lecture
- Les collections « Entreprise » : documents destinés à la gestion, création, transmission d'entreprise
- Les sujets d'examen (accès numérique)

Documents en accès réservé :

- Les usuels (encyclopédies, dictionnaires, annuaires...) : en consultation sur place.
- Les supports numériques (CD-rom, DVD-rom) : en consultation sur place.
- Les supports audiovisuels : en prêt à la journée.
- Les mémoires et dossiers professionnels

Supports :

Le Centre de ressources propose des collections multi-supports. Les éléments énoncés dans cette charte concernent tous les types de documents : livres, périodiques, supports audiovisuels ou numériques, adresses de sites sur Internet.

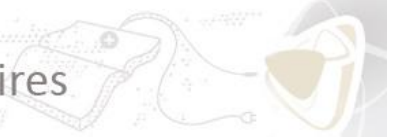
Les documents audio-visuels (cassettes VHS ou DVD) ou électroniques (CD-ROM, DVD-ROM) proposés ne peuvent être que des documents pour lesquels les droits d'usage incluent non seulement le prêt mais aussi la diffusion dans un établissement d'enseignement.

Langue :

La langue française est privilégiée dans toutes les matières, cependant quelques ouvrages sont acquis dans diverses langues, majoritairement en anglais, en espagnol et en allemand.

Classement :

La classification utilisée est la classification décimale Dewey.



Domaines couverts :

- Connaissance du système éducatif ;
- Didactique des disciplines enseignées en formation professionnelle ;
- Gestion des apprentissages : pédagogie, éducation, connaissance de l'adolescence ;
- Préparation aux diplômes de l'enseignement professionnel : annales, rapports de jury, programmes d'enseignement, documents d'accompagnement ;
- Manuels scolaires, livres du professeur et corrigés ;
- Littérature de jeunesse : fictions et documentaires, en accompagnement de l'enseignement disciplinaire.

Cas particulier des manuels scolaires :

Les collections de manuels scolaires sont tenues à jour et les nouvelles éditions correspondant aux évolutions des programmes sont acquises régulièrement. On privilégie la diversité des éditeurs. Dans la mesure du possible, toutes les composantes du manuel sont proposées : livre du professeur, livre de l'élève, fichier photocopiable, etc.). Une actualisation et un désherbage constants des collections sont nécessaires.

Mémoires et dossiers d'examens, annales :

Les mémoires et dossiers d'examens sont consultables uniquement sur place et ne sont pas photocopiables, les sujets d'examens des diplômes préparés au Campus des métiers et de l'entreprise sont consultables sur place ou sur le portail documentaire du Centre de ressources au format PDF.

Demandes du public

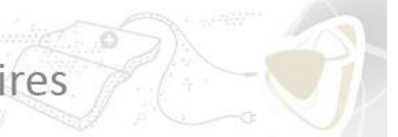
Les suggestions des lecteurs sont prises en compte et étudiées dans des délais raisonnables, dès lors qu'elles s'inscrivent dans les critères définis dans la présente charte, et dans la mesure des contraintes budgétaires.

Modalités d'acquisitions

Conformément à la loi et dans un souci de transparence de la dépense publique, le Centre de ressources se fournit en partie dans des centres de groupement d'achat (SFL : Société Française du Livre et ADAV : Ateliers Diffusion Audiovisuelle, en partie auprès de librairies spécialisées.

Les périodiques et certains supports numériques sont achetés directement auprès des éditeurs.

Le Centre de ressources accepte les dons et les dépôts s'ils tiennent compte des critères de sélection mentionnés dans les paragraphes consacrés au pluralisme et à la politique documentaire. Dans le cas contraire, le Centre de ressources pourra soit refuser d'emblée le don, soit diriger le donateur vers un autre organisme.



Critères de sélection

Le Centre de ressources est un élément de la politique pédagogique du Campus des métiers et de l'entreprise. Il s'inscrit donc dans un cadre juridique précis et se positionne sur un territoire défini. Ses collections devront donc être cohérentes avec les missions de formation et en même temps adaptées au contexte local.

Outils de sélection :

Les outils de sélection sont nombreux et complémentaires : revues professionnelles, catalogues, Internet, visites en librairie, accueil de représentants, clubs de lecture, formation continue du personnel.

Critères de niveau :

Le Centre de ressources acquiert des documents et des supports d'information s'adressant aux publics en formation professionnelle sur des niveaux V et IV et à leurs enseignants. Le niveau des collections ne dépassera pas le premier cycle universitaire (Licence).

Critères de qualité :

Le Centre de ressources est particulièrement attentif à la qualité d'écriture, à l'intérêt et à l'exactitude documentaire, à l'actualisation des informations, à la qualité des images. La politique d'animation en lien avec les enseignants, se développe en parallèle avec les collections et s'appuie sur l'actualité dans la mesure où elle rencontre les objectifs documentaires.

Critères de pluralisme :

Le Centre de ressources propose une diversité d'analyses et de sources d'information afin de permettre la confrontation des points de vue.

Critères d'exclusion :

Le Centre de ressources s'interdit l'acquisition des ouvrages suivants :

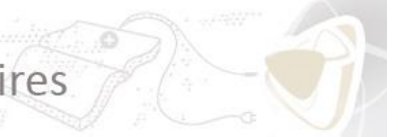
- Les documents à caractère raciste, pornographique, ultra violent ou portant atteinte à la dignité de l'homme ;
- Les ouvrages émanant directement d'un parti politique (programmes, propagande...);
- Les ouvrages à caractère diffamatoire ;
- Les ouvrages pouvant émaner des sectes.

Nombre d'exemplaire acquis :

Le principe retenu est celui de l'exemplaire unique de façon à privilégier le choix de titres le plus large possible, néanmoins en fonction de la demande et du budget, certains titres pourront être acquis en nombre.

Critères d'élimination et de réassort :

Dans la mesure du possible, le Centre de ressources assure régulièrement le renouvellement de ses collections courantes. Afin de maintenir un fonds vivant et attractif, des documents peuvent et doivent être retirés des collections, pour être soit remplacés, soit réactualisés, soit éliminés.



Évaluation des collections

Les collections sont régulièrement analysées afin d'être toujours en concordance avec les besoins actualisés de la formation. Leur majorité est en libre-accès. L'ensemble doit être cohérent, fiable, à jour, et en bon état.

Les critères retenus sont :

- l'usage du fonds et l'adaptation aux besoins (connus par le nombre d'emprunts, le nombre d'années écoulées depuis le dernier emprunt),
- la pertinence intellectuelle,
- le degré de péremption de l'information,
- l'adéquation avec la collection,
- la couverture du thème par d'autres ouvrages,
- l'état matériel du document,
- la permanence du support.

Politique de conservation et de relégation

Le Centres de ressources n'a pas de mission légale de conservation et ne dispose donc pas de magasins de conservation conformes aux normes (hygrométrie et température), néanmoins une zone d'archivage est prévue pour garder une histoire de l'évolution des métiers.

Le désherbage et les choix de relégation se fondent sur l'évaluation de la collection. Pour chaque grande classe de la Dewey on définit les critères applicables à partir de l'acronyme IOUPI.

- I : Incorrect, fausse information
- O : Ordinaire, superficiel, médiocre
- U : Usé, détérioré, laid
- P : Périmé
- I : Inadéquat, inadapté au fonds ou au public

L'année de publication, du nombre d'exemplaires et du temps passé sans prêt sont également des critères pris en compte.

Les ouvrages retirés des collections dont le contenu ne correspond plus à la spécialisation du Centre de ressources, ou les exemplaires multiples dont l'information n'est pas périmée, peuvent être proposés à une autre bibliothèque ou à des associations à but non lucratif proposant du soutien scolaire ou de l'aide au développement. Les ouvrages ne peuvent pas être donnés à des particuliers.

Les documents désherbés ne remplissant pas ces conditions sont mis au pilon.

Le réseau documentaire des Chambres de Métiers

Au-delà des partenariats engagés avec des bibliothèques, centres de documentations et de ressources de l'intercommunalité, le Centre de ressources à vocation à s'inscrire dans un réseau documentaire national dans le cadre de la mise en œuvre des Universités Régionales des Métiers et de l'Artisanat.